

CGT ANPE 13

libres, responsables, syndiqués

CPE, CNE, précarité : retrait de ces mesures Grève et manifestations le 7 mars 2006

Après l'apprentissage à 14 ans, le contrat première embauche instaure pour les moins de 26 ans une période d'essai de deux ans, qui permet un licenciement sans justification. Il constitue, avec le contrat nouvelle embauche (qui a valu de premières condamnations d'entreprises aux prud'hommes pour licenciement abusif), les contrats « seniors » et autres contrats aidés, une destruction du droit du travail.

Généralisation de la précarité, bâillonnement de la jeunesse et tentative de mise au pas du salariat sont les véritables objectifs du gouvernement, afin de servir les intérêts du patronat. C'est en fait une politique faite d'acceptation d'un fort volant de précarité et d'un chômage massif qui est mise en oeuvre pour tirer vers le bas les garanties collectives et pour casser le code du travail.

Dans la fonction publique d'Etat, la précarité se développe : le non-titulariat représente, en cumulant les effectifs des ministères, des EPA et EPST, des emplois aidés, un total de 430 000 salariés. Ce nombre, qui ne prend pas en compte les non-titulaires rémunérés sur crédits et sur des besoins permanents, représente déjà 17 % des effectifs de la fonction publique d'Etat. De surcroît, l'emploi de stagiaires – non rémunérés par définition – par les ministères et les emplois publics, au-delà de trois mois et dans des conditions de travail inadmissibles, s'amplifie.

La Dares (institut de statistiques du ministère de l'emploi), dans une étude publiée en janvier 2006, indique qu'avec 16% des emplois, la part des « contrats courts » (CDD, vacataires, emplois aidés, stagiaires) ne cesse d'augmenter dans les trois pans de la Fonction publique. Elle note que cette proportion dépasse celle du privé, où 12% des salariés sont employés comme CDD, emplois aidés ou intérimaires. Entre 1990 et 2002, la part d'emplois courts s'est accrue de cinq points, plus que dans le privé (+3 points).

A l'ANPE, il y a déjà 23% de précaires. Le nouveau statut du personnel ne fixe plus aucune limite au nombre de CDD pouvant être recrutés. Le Schéma directeur de l'emploi, des compétences et de la formation (SDECF) permettra, si nous ne n'y opposons pas, une nouvelle augmentation de la précarité.

Les agents de l'ANPE ont donc toutes les raisons de répondre à l'appel des organisations étudiantes et lycéennes et des organisations syndicales de salariés, pour faire du 7 mars une grande journée nationale de mobilisation.

**Tous ensemble, il est possible de faire reculer le
gouvernement.**

**La CGT - ANPE appelle les personnels à faire grève et à
participer aux manifestations prévues le 7 mars.**

Rendez-vous au Vieux-Port 10H30 devant le carrousel